



VADE-MECUM

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ
DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE

 WELL'CAMP 



Wallonie

PHILOSOPHIE DE L'OPÉRATION

Faciliter la cohabitation estivale entre les camps de mouvements de jeunesse et les communes ?

Faire découvrir sa commune aux camps qui arrivent ? Tel est l'objectif de Well'Camp.

Chaque été, un grand nombre de jeunes partent à la découverte de notre belle Région grâce à des camps organisés par les mouvements de jeunesse.

Ces jeunes font, sur une période d'une à deux semaines, l'apprentissage de la vie en collectivité partageant ainsi des aventures en tous genres, qui s'inscrivent toutes, sans exception, dans un projet éducatif.

Comprendre cette approche éducative particulière des mouvements de jeunesse est un facteur clef de l'entente cordiale avec les habitants des communes concernées.

Evidemment, la bonne volonté et le respect de l'autre ne sont pas à sens unique.

C'est pourquoi, s'il convient de mettre en place des moyens et des consignes qui respectent l'essence même des activités des camps, il est également indispensable que les membres des mouvements de jeunesse connaissent, comme tout un chacun, les réglementations locales en



vigueur (p.ex. gestion de déchets) et les opportunités d'une commune (p.ex. ses lieux à découvrir, ses commerces locaux).

C'est dans cette optique qu'en 2007, la Wallonie a souhaité lancer le projet Well'Camp.

Une opération qui consiste à apporter une aide financière aux communes accueillant des camps en leur permettant d'engager une personne-relais, véritable intermédiaire entre la commune et les mouvements de jeunesse.

Son rôle ? Fournir un maximum d'informations aux jeunes sur les différents centres d'intérêt de la commune ainsi que sur les obligations que suppose leur hébergement temporaire.

L'excellent accueil réservé à cette initiative dès sa première édition l'a rendue incontournable d'année en année car elle offre une réelle plus-value aux communes et aux groupes des mouvements de jeunesse.



PARTICIPER À WELL'CAMP ET ENGAGER MONSIEUR

Madame ou Monsieur Camp est une personne-relais entre la commune et les camps. Cette personne aide les animateurs des mouvements de jeunesse dans leurs contacts avec les autorités communales, les commerces, les lieux de loisirs etc.

Quel est le profil de Monsieur Camp ?

Monsieur Camp est un étudiant. Il est important qu'il ait une bonne connaissance de la situation communale. Idéalement, il doit aussi pouvoir accueillir les mouvements de jeunesse en néerlandais car de nombreux camps en Wallonie sont originaires de Flandre.

Quel est son rôle ?

En étroite collaboration avec le responsable communal des camps, l'Echevin de la Jeunesse ou le Bourgmestre, son rôle est de :

- se faire connaître auprès des principaux services de la commune susceptibles d'avoir un lien avec les mouvements de jeunesse et récolter toute information relative aux camps ;



UR CAMP

- visiter le camp dans les premières 48 heures afin de se présenter auprès des responsables des mouvements de jeunesse et s'assurer qu'ils ont toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement de leur camp ;
- fournir aux groupes une série d'informations utiles ;
- mettre en avant les activités proposées à proximité du camp et les commerces locaux ;
- rester à la disposition des mouvements de jeunesse pendant toute la durée du camp ;
- s'assurer dans les dernières 48 heures du camp que tout s'est bien passé, organiser le départ et faire le point avec les responsables sur le séjour ;
- relayer au groupe les situations de risques (crues, orages, vents violents, vague de chaleur,...) analysées et transmises par le Centre Régional de Crise de Wallonie et communiquer les conseils de prudence adaptés.



Informations que Monsieur Camp peut communiquer

- Les coordonnées des services suivants :
 - La Police locale ;
 - L'hôpital le plus proche ;
 - Les médecins et pharmacies de garde.
- Les coordonnées des services communaux :
 - Administration communale ;
 - Echevin de la jeunesse ;
 - Le syndicat d'initiative ;
 - Ses propres coordonnées.
- Les possibilités de loisirs dans la commune :
 - Les zones dans les bois où les groupes peuvent organiser leurs activités, les endroits où se fournir en bois (le camp est toutefois déjà en contact avec le DNF) ;
 - La liste des sports et loisirs possibles dans les environs avec les heures d'ouverture et les tarifs ;



- Les activités culturelles possibles avec les heures d'ouverture et les tarifs ;
 - Le calendrier des manifestations dans la région ;
 - Les balades, balisées ou non ;
 - Les tickets d'entrée ou réduction dans les infrastructures communales.
- Les réglementations communales spécifiques et utiles.
 - Les points d'eau.
 - Les adresses des commerces (alimentation, boulangerie, boucherie, ferme) et des marchés.
 - Les moyens de transport : bus, trains, avec leurs horaires.
 - Une copie de « Camps de vacances - Guide pratique à l'intention des responsables et animateurs », édité par le Service public de Wallonie et disponible à l'adresse : http://environnement.wallonie.be/publi/education/camps_vacances_fr.pdf
 - La gestion des déchets :
 - L'explication du tri des déchets (car elle diffère d'une province à l'autre) ;
 - La localisation des parcs à containers et leurs heures d'ouverture.



- Le code de bonnes pratiques environnementales concernant par exemple les feuillées, les feux de camps, coupe de bois, eaux usées, accès à la rivière, respect de la faune et de la flore : « Camp de jeunes dans le bassin de l’Ourthe - code de bonne conduite environnementale ». Il s’agit d’un guide bilingue très didactique à destination des camps de jeunes abordant tous les impacts potentiels sur la nature entraînés par l’installation d’un camp. Ce guide est disponible à l’adresse : www.cr-ourthe.be

Une farde contenant toutes ces informations sera distribuée aux responsables des camps dès leur arrivée.

Contacts avec les propriétaires des camps ?

Préalablement à l’été, la commune peut prévoir une réunion avec les propriétaires de terrains pour :

- préciser les modalités d’implantation des camps et de gestion des déchets ;
- informer des exigences de la commune ;



- informer les propriétaires de la présence et du rôle du Monsieur Camp, leur communiquer son nom, sa période de travail et son numéro de Gsm ;
- localiser précisément les camps dans les prairies. En effet, pour les prairies, les étudiants disposent souvent de l'adresse des propriétaires et non de l'adresse du terrain de camp;
- veiller à ce que les propriétaires soient également garants d'un accueil de qualité :
 - mise à disposition d'un endroit de camp de qualité et possédant une attestation incendie ;
 - établissement d'un contrat de location avec le groupe ;
 - transmission de toutes les informations nécessaires aux groupes ;
 - mise à disposition des groupes des moyens de gérer les déchets ;
 - ...



Prévenir de l'arrivée de son camp

Pour permettre aux autorités communales de préparer l'accueil des camps, les informations suivantes doivent nécessairement être fournies par l'organisateur du camp aux autorités communales :

- le lieu ;
- la durée du séjour ;
- le nombre de participants ;
- les coordonnées des responsables du camp et un numéro de téléphone ;
- les coordonnées de l'organisateur du camp ;
- un numéro d'appel de la fédération en cas de grosse difficulté.

Ces informations seront transmises soit par le groupe lui-même avant son camp, soit par sa Fédération.



Contacter les mouvements de jeunesse

5 mouvements de jeunesse francophones sont reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Les Scouts - www.lesscouts.be
- Guides Catholiques de Belgique - www.guides.be
- Fédération Nationale des Patros - www.patros.be
- Scouts et Guides Pluralistes - www.sgp.be
- Faucons Rouges - www.fauconsrouges.be

9 mouvements de jeunesse sont reconnus par la Région flamande, dont ceux-ci organisent des camps :

- Chirojeugd Vlaanderen - www.chiro.be
- Scouts en Gidsen Vlaanderen - www.scoutsengidsenvlaanderen.be
- FOS Open Scouting - www.fosopenscouting.be
- Jeugdbond voor Natuur en milieu (JNM) - www.jnm.be
- KLJ - www.klj.be
- KSJ-KSA-VKSJ - www.ksj.be



La Wallonie est un lieu d'accueil privilégié pour de nombreux jeunes. Well'Camp est un projet de la Wallonie, pour favoriser cette rencontre.

CE PETIT VADE-MECUM A ÉTÉ ÉDITÉ À L'ATTENTION DES COMMUNES DÉSIREUSES DE RECEVOIR DES CAMPS DE JEUNESSE SUR LEUR TERRITOIRE, TOUT PARTICULIÈREMENT EN VUE D'AIDER « MONSIEUR OU MADAME CAMP » À LES ACCUEILLIR.



Service Public de Wallonie

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE L'ACTION SOCIALE

Avenue Gouverneur Bovesse, 100 - 5100 Namur (Jambes)

Tél. : 081/327 407 - Fax : 081/327 222

- Une copie de la «Charte pour les camps» est disponible à l'adresse suivante: <http://pouvoirslocaux.wallonie.be>
- Cette brochure (ainsi que d'autres éléments relatifs aux camps) sont téléchargeables sur www.wallonie.be
- N° vert du SPW : 17 18 ou 17 19 (Allemand)